

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

Séance du 24 AVRIL 2025



MAPA RELATIF A LA MISSION DE CONTROLE DES PERFORMANCES GARANTIES DU CENTRE DE VALORISATION ENERGETIQUE



L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE 24 AVRIL, A 19 H 00, S'EST REUNI EN SALLE DE REUNION AU SIEGE DU SMDO A LACROIX-SAINT-OUEN, SOUS LA PRESIDENCE DE JEAN-CLAUDE VILLEMMAIN, 1^{ER} VICE-PRESIDENT, LE BUREAU SYNDICAL FORME PAR L'ENSEMBLE DES VICE-PRESIDENTS DU COMITE SYNDICAL ET MEMBRES DU BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU DEPARTEMENT DE L'OISE POUR LE TRANSPORT ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES.

Etaient présents : Mesdames LEJEUNE - MERCIER - NEAU - ROSE-MASSEIN -
Messieurs CROISILLE - DUDA - GAGE -- LEFEVRE - - MAHET - MELIQUE - MINE - PUPIN -
SUPERBI - VILLEMMAIN - WAWRIN -

Etaient absents ou excusés :
Madame DAUCHELLE - FRANÇOIS -
Messieurs DE BEULE - DESHAYES - DUMORTIER - GERNEZ - HAUDRECHY- HELLAL -
KELLNER - MARINI - MATURA - MOKHTARI - PERRIN -

Membres absents sans voix délibérative : Mme VALENTE-LE-HIR et M. OUIZILLE

- o o o -

N° d'ordre : BUR-24AVRIL25 - 1
Date de convocation : 18.03.2025
Nombre de membres en exercice : 28
NOMBRE DE VOTANTS : 15

Envoyé en préfecture le 28/04/2025

Reçu en préfecture le 28/04/2025

Publié le

ID : 060-200067619-20250424-BUR_24AVR25_1-DE

S²LO

MAPA RELATIF A LA MISSION DE CONTROLE DES PERFORMANCES GARANTIES DU CENTRE DE VALORISATION ENERGETIQUE

La consultation a pour objet une mission de contrôle des performances garanties pour les travaux liés à la création de la troisième ligne de traitement du centre de valorisation énergétique des déchets du SMDO à Villers Saint Paul.

L'avis d'appel public à concurrence a été publié le 10 février 2025. La date limite de remise des offres a été fixée au 10 mars 2025, à 12 heures.

Le pouvoir adjudicateur décide d'abandonner cette procédure en raison d'une modification du choix de gestion des prestations.

Il est demandé aux membres du Bureau de déclarer la procédure sans suite.

Le Bureau,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport présenté en séance de Bureau,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : de déclarer sans suite la procédure de marché public relative à une mission de contrôle des performances garanties du Centre de Valorisation Energétique à Villers-Saint-Paul.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des actes relatifs à cette affaire.

ADOPTE PAR LE BUREAU à l'unanimité,
Et, ont les Membres présents
Signé après lecture
Pour Copie Conforme,
Le Président,
Philippe MARINI



Philippe Marini

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

Séance du 24 AVRIL 2025



AVENANT N° 2 AU MARCHÉ N° 12.23 POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'OPTIMISATION DU RÉSEAU DE DÉCHETTERIES À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE DU SMDO



L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE 24 AVRIL, À 19 H 00, S'EST REUNI EN SALLE DE RÉUNION AU SIÈGE DU SMDO À LACROIX-SAINT-OUEN, SOUS LA PRÉSIDENTE DE JEAN-CLAUDE VILLEMMAIN, 1^{ER} VICE-PRESIDENT, LE BUREAU SYNDICAL FORMÉ PAR L'ENSEMBLE DES VICE-PRESIDENTS DU COMITÉ SYNDICAL ET MEMBRES DU BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU DÉPARTEMENT DE L'OISE POUR LE TRANSPORT ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS.

Etaient présents : Mesdames LEJEUNE - MERCIER - NEAU - ROSE-MASSEIN -
Messieurs CROISILLE - DUDA - GAGE -- LEFEVRE - - MAHET - MELIQUE - MINE - PUPIN -
SUPERBI - VILLEMMAIN - WAWRIN -

Etaient absents ou excusés :

Madame DAUCHELLE - FRANÇOIS -

Messieurs DE BEULE - DESHAYES - DUMORTIER - GERNEZ - HAUDRECHY- HELLAL -
KELLNER - MARINI - MATURA - MOKHTARI - PERRIN -

Membres absents sans voix délibérative : Mme VALENTE-LE-HIR et M. OUIZILLE

- o o o -

N° d'ordre : BUR-24AVRIL25 - 2

Date de convocation : 18.03.2025

Nombre de membres en exercice : 28

NOMBRE DE VOTANTS : 15

**AVENANT N° 2 AU MARCHÉ N° 12.23 POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'OPTIMISATION DU RÉSEAU DE DÉCHETTERIES
À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE DU SMDO**

Le 17 juillet 2023, le SMDO a attribué au groupement GINGER BURGEAP/VERDICITE/ SEMAPHORES un marché pour la réalisation d'une étude d'optimisation du réseau de déchetteries à l'échelle du syndicat. Les prestations de ce marché ont débuté le 4 septembre 2023.

Ce marché se décompose en trois phases :

- Phase 1 : Etat des lieux ;
- Phase 2 : Propositions d'optimisation et scénarii d'évolution ;
- Phase 3 : Schéma directeur territorial.

Un premier avenant a été notifié le 4 novembre 2024. L'objet de cet avenant portait sur la prolongation du délai de réalisation de la phase 2 pour permettre la validation des propositions d'optimisation.

L'avenant n°2 a pour objet de prolonger le délai de réalisation de la phase 3 relative à l'élaboration du schéma directeur territorial, pour permettre sa présentation au comité de suivi et au bureau syndical de juillet 2025.

La validation de ce schéma directeur territorial est indispensable puisque ce document constitue le plan d'évolution et d'actions des sites, au cours des années à venir, pour rationaliser et optimiser le service de déchetteries.

Dans ces conditions, il est proposé de prolonger la phase 3 dudit marché jusqu'au 30 juillet 2025.

Il est demandé aux membres du Bureau de valider les termes de l'avenant de prolongation de la phase 3 et d'autoriser le président à signer les actes afférents.

Le Bureau,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport présenté en séance de Bureau,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : de valider les termes de l'avenant N° 2 au marché n°12.23 afin de prolonger la phase 30 juillet 2025.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des actes relatifs à cette affaire.

ADOPTÉ PAR LE BUREAU à l'unanimité,
Et, ont les Membres présents
Signé après lecture
Pour Copie Conforme,
Le Président,
Philippe MARINI



Philippe Marini

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

Séance du 24 AVRIL 2025



AVENANTS DE PROLONGATION DE LA DUREE DES MARCHES DE TRAITEMENT DES BIODECHETS ALIMENTAIRES DE L'ACSO, DE LA CC DE L'AIRE CANTILIENNE ET DE LA C.C. DU CLERMONTOIS



L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE 24 AVRIL, A 19 H 00, S'EST REUNI EN SALLE DE REUNION AU SIEGE DU SMDO A LACROIX-SAINT-OUEN, SOUS LA PRESIDENCE DE JEAN-CLAUDE VILLEMMAIN, 1^{ER} VICE-PRESIDENT, LE BUREAU SYNDICAL FORME PAR L'ENSEMBLE DES VICE-PRESIDENTS DU COMITE SYNDICAL ET MEMBRES DU BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU DEPARTEMENT DE L'OISE POUR LE TRANSPORT ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES.

Etaient présents : Mesdames LEJEUNE - MERCIER - NEAU - ROSE-MASSEIN -
Messieurs CROISILLE - DUDA - GAGE -- LEFEVRE - - MAHET - MELIQUE - MINE - PUPIN -
SUPERBI - VILLEMMAIN - WAWRIN -

Etaient absents ou excusés :
Madame DAUCHELLE - FRANÇOIS -
Messieurs DE BEULE - DESHAYES - DUMORTIER - GERNEZ - HAUDRECHY- HELLAL -
KELLNER - MARINI - MATURA - MOKHTARI - PERRIN -

Membres absents sans voix délibérative : Mme VALENTE-LE-HIR et M. OUIZILLE

- o o o -

N° d'ordre : BUR-24AVRIL25 - 3
Date de convocation : 18.03.2025
Nombre de membres en exercice : 28
NOMBRE DE VOTANTS : 15

Envoyé en préfecture le 28/04/2025

Reçu en préfecture le 28/04/2025

Publié le

ID : 060-200067619-20250424-BUR_24AVR25_3-DE

S²LOW

**AVENANTS DE PROLONGATION DE LA DUREE DES MARCHES DE TRAITEMENT DES BIODECHETS ALIMENTAIRES DE L'ACSO,
DE LA CC DE L'AIRE CANTILIENNE ET DE LA C.C. DU CLERMONTOIS**

Les marchés de traitement des biodéchets alimentaires de l'Agglomération Creil Sud Oise, de la CC de l'Aire Cantilienne et de la CC du Clermontois prennent tous fin le 19 juin 2025. Un nouveau marché alloti géographiquement est lancé pour une durée de 2 ans.

Or, la date du prochain bureau étant fixée le 19 juin 2025, il est nécessaire de prolonger les marchés actuels afin d'assurer la transition et de ne pas interrompre le traitement des biodéchets.

Il est proposé de prolonger les prestations actuelles jusqu'au 14 juillet 2025 par le biais d'avenants et de démarrer le début des prestations du prochain marché dès le 15 juillet 2025.

Les prestataires de traitement sont favorables à ces avenants, sans modification de tarifs.

Il est demandé aux membres du Bureau de valider les termes des avenants proposés avec les sociétés VARLORBIO-COMPOST (traitement des biodéchets de l'ACSO), GURDEBEKE (pour la Communauté de Communes du Clermontois) et SUEZ (pour la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne) afin de prolonger les marchés jusqu'au 14 juillet 2025 inclus.

Le Bureau,

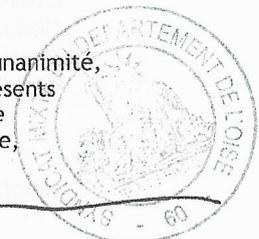
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport présenté en séance de Bureau,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser la signature des avenants de prolongation de la durée des marchés de traitement des biodéchets alimentaires de l'ACSO, de l'Aire Cantilienne et du Clermontois, jusqu'au 14 juillet 2025 inclus.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des actes relatifs à cette affaire.

ADOpte PAR LE BUREAU à l'unanimité,
Et, ont les Membres présents
Signé après lecture
Pour Copie Conforme,
Le Président,
Philippe MARINI



Philippe Marini

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

Séance du 24 AVRIL 2025



CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC RELATIVE A L'UTILISATION DU QUAI DE TRANSFERT DE ST LEU D'ESSERENT



L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE 24 AVRIL, A 19 H 00, S'EST REUNI EN SALLE DE REUNION AU SIEGE DU SMDO A LACROIX-SAINT-OUEN, SOUS LA PRESIDENCE DE JEAN-CLAUDE VILLEMMAIN, 1^{ER} VICE-PRESIDENT, LE BUREAU SYNDICAL FORME PAR L'ENSEMBLE DES VICE-PRESIDENTS DU COMITE SYNDICAL ET MEMBRES DU BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU DEPARTEMENT DE L'OISE POUR LE TRANSPORT ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES.

Etaient présents : Mesdames LEJEUNE - MERCIER - NEAU - ROSE-MASSEIN -
Messieurs CROISILLE - DUDA - GAGE -- LEFEVRE - - MAHET - MELIQUE - MINE - PUPIN -
SUPERBI - VILLEMMAIN - WAWRIN -

Etaient absents ou excusés :
Madame DAUCHELLE - FRANÇOIS -
Messieurs DE BEULE - DESHAYES - DUMORTIER - GERNEZ - HAUDRECHY- HELLAL -
KELLNER - MARINI - MATURA - MOKHTARI - PERRIN -

Membres absents sans voix délibérative : Mme VALENTE-LE-HIR et M. OUIZILLE

- o o o -

N° d'ordre : BUR-24AVRIL25 - 4
Date de convocation : 18.03.2025
Nombre de membres en exercice : 28
NOMBRE DE VOTANTS : 15

CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC RELATIVE A L'UTILISATION DU QUAI DE TRANSFERT DE ST LEU D'ESSERENT -

Le Bureau Syndical du 17 octobre 2024 a validé le principe de location du Quai de transfert de Saint Leu d'Esserent à l'association Sud Oise Recyclerie afin de développer son activité en mettant en place son projet de Village du Réemploi et de la Réparation.

La SOR et le syndicat se sont rapprochés en vue de fixer les conditions dans lesquelles le quai de transfert de Saint Leu d'Esserent serait mis à sa disposition.

Le Code général de la propriété des personnes publiques prévoit que l'occupation du domaine public exige la délivrance d'un titre d'autorisation. Ce titre sera accordé par l'établissement d'une convention d'occupation du domaine public entre les deux parties.

La convention proposée a pour objet d'autoriser la SOR à occuper et utiliser le domaine public, cette autorisation étant consentie par le SMDO. La présente convention précise les conditions dans lesquelles la SOR est autorisée à utiliser ce quai de transfert pour assurer la mise en œuvre de son projet.

Le projet de la SOR consiste en la création d'un village du réemploi et de la réparation. Le terrain est destiné :

- à l'implantation de locaux modulaires ;
- au stockage de matériaux en vue d'un réemploi ;
- à l'implantation d'un village sous forme de chalets pour la mise en place d'ateliers de réparation ;
- à toutes activités liées au réemploi et à la réutilisation de matériaux.

Les travaux d'aménagement suivants sont envisagés :

- L'implantation d'espaces de stockage : des éléments de construction modulaire (de type containers maritimes et bungalow) seront installés pour disposer d'espaces de stockage pour les matériaux du bâtiment ;
- L'implantation d'ateliers de réparation : Des éléments de construction modulaire (de type chalets) seront installés sur la partie haute du terrain pour disposer d'espaces de réparation : vélos, aérogommage, menuiserie, appareils électriques... Cet espace sera sécurisé avec l'installation de garde-corps ;
- Marquage au sol : Un marquage au sol sera assuré afin de délimiter la circulation et les places de parking des véhicules légers ainsi que la circulation des piétons ;
- Création d'une nouvelle ouverture afin d'optimiser la circulation, la pesée et les chargements/déchargements.

Cette convention entrera en vigueur à compter de sa notification jusqu'au 31 décembre 2027.

La redevance d'occupation est fixée à 15 000 € par an.

Il est demandé aux membres du Bureau d'approuver les termes de cette convention et d'autoriser le Président à signer les actes afférents.

Envoyé en préfecture le 28/04/2025

Reçu en préfecture le 28/04/2025

Publié le

ID : 060-200067619-20250424-BUR_24AVR25_4-DE



Le Bureau,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport présenté en séance de Bureau,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser la signature de la convention d'occupation du domaine public à intervenir entre la SOR et le SMDO afin de préciser les conditions dans lesquelles la SOR est autorisée à utiliser le quai de transfert de Saint-Leu-d'Esserent pour assurer la mise en œuvre de son projet de Village du Réemploi et de la Réparation.

Article 2 : de fixer la redevance d'occupation à 15.000€ par an.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des actes relatifs à cette affaire.

ADOPTE PAR LE BUREAU à l'unanimité,
Et, ont les Membres présents
Signé après lecture
Pour Copie Conforme,
Le Président,
Philippe MARINI



Envoyé en préfecture le 28/04/2025

Reçu en préfecture le 28/04/2025

Publié le



ID : 060-200067619-20250424-BUR_24AVR25_4-DE

DECISION

Le maire de la commune de [nom de la commune] a l'honneur de vous adresser ci-joint le dossier de demande de permis de construire pour la construction d'un [type de bâtiment] sur le terrain situé au [adresse].

Le dossier est complet et conforme aux prescriptions de l'urbanisme local.

En conséquence, le permis de construire est accordé sous réserve de l'absence de recours dans le délai légal.

Fait à [ville], le [date].
Le Maire,
[Nom du Maire]



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

Séance du 24 AVRIL 2025



Modernisation de la téléphonie du SMDO



L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE 24 AVRIL, A 19 H 00, S'EST REUNI EN SALLE DE REUNION AU SIEGE DU SMDO A LACROIX-SAINT-OUEN, SOUS LA PRESIDENCE DE JEAN-CLAUDE VILLEMAIN, 1^{ER} VICE-PRESIDENT, LE BUREAU SYNDICAL FORME PAR L'ENSEMBLE DES VICE-PRESIDENTS DU COMITE SYNDICAL ET MEMBRES DU BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU DEPARTEMENT DE L'OISE POUR LE TRANSPORT ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES.

Etaient présents : Mesdames LEJEUNE - MERCIER - NEAU - ROSE-MASSEIN -
Messieurs CROISILLE - DUDA - GAGE -- LEFEVRE - - MAHET - MELIQUE - MINE - PUPIN -
SUPERBI - VILLEMAIN - WAWRIN -

Etaient absents ou excusés :
Madame DAUCHELLE - FRANÇOIS -
Messieurs DE BEULE - DESHAYES - DUMORTIER - GERNEZ - HAUDRECHY- HELLAL -
KELLNER - MARINI - MATURA - MOKHTARI - PERRIN -

Membres absents sans voix délibérative : Mme VALENTE-LE-HIR et M. OUIZILLE

- o O o -

N° d'ordre : BUR-24AVRIL25 - 6
Date de convocation : 18.03.2025
Nombre de membres en exercice : 28
NOMBRE DE VOTANTS : 15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

Séance du 24 AVRIL 2023

1234

Administration de la Santé de la Région de la Capitale

1234

Le Bureau a examiné et a approuvé les décisions prises par l'Administration de la Santé de la Région de la Capitale en matière de santé publique, de soins de santé et de services sociaux.

Le Bureau a également examiné et a approuvé les décisions prises par l'Administration de la Santé de la Région de la Capitale en matière de gestion des ressources humaines et financières.

Le Bureau a également examiné et a approuvé les décisions prises par l'Administration de la Santé de la Région de la Capitale en matière de planification stratégique et de suivi-évaluation.

Le Bureau a également examiné et a approuvé les décisions prises par l'Administration de la Santé de la Région de la Capitale en matière de relations publiques et de communication.

1234

Le présent rapport a été approuvé par le Bureau le 24 avril 2023.

Le Directeur
Administration de la Santé de la Région de la Capitale

MODERNISATION DE LA TELEPHONIE DU SMDO

Le SMDO engage une refonte globale de sa téléphonie afin d'optimiser les coûts, moderniser ses infrastructures et améliorer l'accueil des usagers. Cette modernisation repose sur la suppression des téléphones fixes au profit d'une solution intégrant la softphonie (possibilité de téléphoner depuis son ordinateur via Internet) et l'usage renforcé des téléphones mobiles.

Le système de téléphonie du SMDO (siège et sites distants) a été installé en 2011 dans le cadre d'un marché public attribué à Orange Business Services en 2010.

Ce dispositif n'est plus opérationnel :

- Fonctionnalités obsolètes, notamment pour l'accueil des appels des usagers.
- Impossibilité de réparation en cas de panne.
- Technologie des sites distants en fin de vie, nécessitant une migration.

Une étude a été réalisée afin de moderniser la téléphonie des 50 sites du SMDO et de ses 91 lignes téléphoniques. Ce projet implique la suppression des téléphones fixes, désormais jugés superflus, au profit d'une solution où les appels transiteront via les ordinateurs et les téléphones mobiles. Le SMDO dispose actuellement d'une flotte de 150 lignes de téléphonie mobile. Le contrat en cours arrivant à échéance, une rationalisation en lien avec l'évolution des besoins en communication est nécessaire.

La centrale d'achat RESAH à laquelle le SMDO a adhéré propose des solutions adaptées et permettant des économies non négligeables.

Le renouvellement de la téléphonie fixe et mobile s'inscrit dans une logique de convergence technologique, c'est-à-dire de combinaison des domaines de la télécommunication et de l'informatique. L'adoption de l'offre RESAH permet de :

- Remplacer les téléphones fixes par une solution de softphonie (Webex WTW).
- Assurer une continuité de service optimale en intégrant la téléphonie mobile et les outils informatiques.
- Mettre en place des outils avancés comme un Serveur Vocal Interactif (SVI), une console opératrice avec file d'attente et un système d'enregistrement des appels.
- Améliorer la satisfaction des usagers grâce à une gestion plus fluide des communications.

La mutualisation de la téléphonie fixe et mobile avec les offres RESAH permet au SMDO d'optimiser ses coûts tout en modernisant son infrastructure. La suppression des téléphones fixes au profit de la softphonie et l'intégration accrue des téléphones mobiles garantissent une meilleure gestion des communications et une réduction des dépenses.

Le coût des prestations est le suivant, pour une durée de trois ans :

1. Téléphonie mobile

Abonnement annuel : 13.064,40 € HT, soit 39.193,20 € HT sur la durée totale du marché

Acquisition des terminaux : 21.523,40 € HT

2. Téléphonie fixe (softphonie) pour l'ensemble des sites du SMDO :

Coût annuel : 24.716 € HT, soit 74.149 € HT sur la durée totale du marché

Il est proposé aux membres du bureau de retenir l'offre RESAH.



Page 1 of 1

The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records for all transactions. It emphasizes that proper record-keeping is essential for financial transparency and accountability.

In addition, the document highlights the need for regular audits to ensure that all financial data is up-to-date and accurate. This process helps identify any discrepancies and correct them promptly.

The following table provides a summary of the key findings:

- The financial records are generally accurate and up-to-date.
- There are a few minor discrepancies that need to be corrected.
- The audit process was thorough and identified all issues.

Overall, the document concludes that the financial records are in good standing. However, it recommends that the organization should continue to maintain high standards of financial accuracy and transparency to ensure long-term success.

The document also notes that the audit was conducted in accordance with all relevant regulations and standards. The findings are based on a thorough review of all available financial data.

For more information, please contact the audit team at [contact information]. We are committed to providing you with the highest quality of service and support.

- The audit team is available for any questions or concerns.
- We will continue to monitor the financial records for any future issues.
- The organization is encouraged to maintain the same level of accuracy and transparency.

The document is signed by the audit team lead, who is responsible for the findings and recommendations. The audit team is pleased to have completed the audit successfully.

The audit was completed on [date]. The findings are detailed in the attached report.

Thank you for your cooperation.

The audit team lead, [name], is available for any questions or concerns.

For more information, please contact the audit team at [contact information].

The audit team is committed to providing you with the highest quality of service and support.

The document is signed by the audit team lead, who is responsible for the findings and recommendations.

The audit was completed on [date]. The findings are detailed in the attached report.

Le Bureau,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport présenté en séance de Bureau,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : de retenir l'offre RESAH pour une durée de trois ans, pour une refonte globale de la téléphonie afin d'optimiser les coûts, moderniser les infrastructures et améliorer l'accueil des usagers du SMDO. Le coût estimatif est le suivant :

Téléphonie mobile :

Abonnement annuel : 13.064,40 € HT, soit 39.193,20 € HT sur la durée totale du marché

Acquisition des terminaux : 21.523,40 € HT

Téléphonie fixe (softphonie) pour l'ensemble des sites du SMDO :

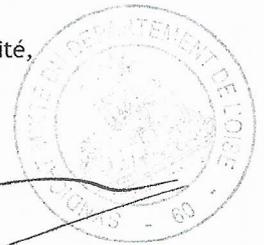
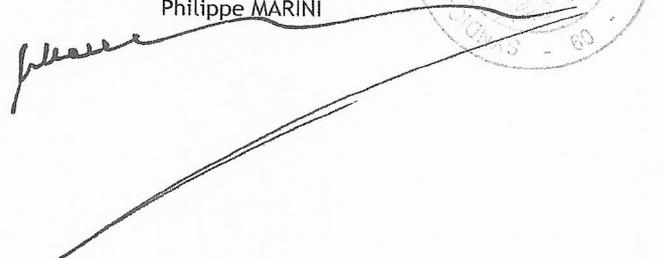
Coût annuel : 24.716 € HT, soit 74.149 € HT sur la durée totale du marché

Article 2 : d'autoriser Nicolas AVELINE à signer les bons de commande si des lignes supplémentaires s'avéraient nécessaires, dans la limite de 5 lignes mobiles maximum,

Article 3 : d'autoriser Nicolas AVELINE à signer les bons de commande si des lignes supplémentaires s'avéraient nécessaires, dans la limite de 5 lignes fixes maximum,

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des actes relatifs à cette affaire.

ADOPTE PAR LE BUREAU à l'unanimité,
Et, ont les Membres présents
Signé après lecture
Pour Copie Conforme,
Le Président,
Philippe MARINI



1. The first part of the document is a header section containing the title and the names of the authors. The title is "The Role of the State in the Development of the Economy" and the authors are "John Doe and Jane Smith".

The first part of the document is a header section containing the title and the names of the authors. The title is "The Role of the State in the Development of the Economy" and the authors are "John Doe and Jane Smith".

INTRODUCTION

The purpose of this paper is to explore the role of the state in the development of the economy. It will discuss the various ways in which the state can influence economic growth and development, and the challenges that it faces in doing so.

The first part of the document is a header section containing the title and the names of the authors. The title is "The Role of the State in the Development of the Economy" and the authors are "John Doe and Jane Smith".

The second part of the document is a header section containing the title and the names of the authors. The title is "The Role of the State in the Development of the Economy" and the authors are "John Doe and Jane Smith".

The third part of the document is a header section containing the title and the names of the authors. The title is "The Role of the State in the Development of the Economy" and the authors are "John Doe and Jane Smith".

The fourth part of the document is a header section containing the title and the names of the authors. The title is "The Role of the State in the Development of the Economy" and the authors are "John Doe and Jane Smith".

The fifth part of the document is a header section containing the title and the names of the authors. The title is "The Role of the State in the Development of the Economy" and the authors are "John Doe and Jane Smith".

The sixth part of the document is a header section containing the title and the names of the authors. The title is "The Role of the State in the Development of the Economy" and the authors are "John Doe and Jane Smith".

The seventh part of the document is a header section containing the title and the names of the authors. The title is "The Role of the State in the Development of the Economy" and the authors are "John Doe and Jane Smith".

The eighth part of the document is a header section containing the title and the names of the authors. The title is "The Role of the State in the Development of the Economy" and the authors are "John Doe and Jane Smith".

The ninth part of the document is a header section containing the title and the names of the authors. The title is "The Role of the State in the Development of the Economy" and the authors are "John Doe and Jane Smith".

The tenth part of the document is a header section containing the title and the names of the authors. The title is "The Role of the State in the Development of the Economy" and the authors are "John Doe and Jane Smith".

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

Séance du 24 AVRIL 2025



CREATION D'UN POSTE SUPPLEMENTAIRE DE DIRECTEUR DES FINANCES AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2025



L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE 24 AVRIL, A 19 H 00, S'EST REUNI EN SALLE DE REUNION AU SIEGE DU SMDO A LACROIX-SAINT-OUEN, SOUS LA PRESIDENCE DE JEAN-CLAUDE VILLEMMAIN, 1^{ER} VICE-PRESIDENT, LE BUREAU SYNDICAL FORME PAR L'ENSEMBLE DES VICE-PRESIDENTS DU COMITE SYNDICAL ET MEMBRES DU BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU DEPARTEMENT DE L'OISE POUR LE TRANSPORT ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES.

Etaient présents : Mesdames LEJEUNE - MERCIER - NEAU - ROSE-MASSEIN -
Messieurs CROISILLE - DUDA - GAGE -- LEFEVRE -- MAHET - MELIQUE - MINE - PUPIN -
SUPERBI - VILLEMMAIN - WAWRIN -

Etaient absents ou excusés :
Madame DAUCHELLE - FRANÇOIS -
Messieurs DE BEULE - DESHAYES - DUMORTIER - GERNEZ - HAUDRECHY- HELLAL -
KELLNER - MARINI - MATURA - MOKHTARI - PERRIN -

Membres absents sans voix délibérative : Mme VALENTE-LE-HIR et M. OUIZILLE

- o o o -

N° d'ordre : BUR-24AVRIL25 - 7
Date de convocation : 18.03.2025
Nombre de membres en exercice : 28
NOMBRE DE VOTANTS : 15

CREATION D'UN POSTE SUPPLEMENTAIRE DE DIRECTEUR DES FINANCES AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2025

Après de nombreuses années passées au service du Syndicat, Madame DUVAL sollicitera la liquidation de ses droits à la retraite et libérera le poste de Directrice des Finances le 1^{er} avril 2026.

Pour le SMDO, il importe dès à présent de garantir la stabilité de sa gestion financière avec une passation sereine des dossiers. C'est pourquoi le recrutement d'un remplaçant est souhaité à compter du 1^{er} septembre 2025. Une ligne de dépense correspondante a été inscrite au budget de masse salariale 2025 en ce sens.

Pour permettre à la Directrice des Finances de préparer son dernier exercice budgétaire conjointement avec son/sa remplaçant(e), les membres du Bureau doivent se prononcer sur la création d'un poste supplémentaire.

Le poste occupé par Mme DUVAL sera supprimé à son départ en avril 2026.

Les missions principales du poste de Directeur des Finances sont :

- Organiser l'activité du service financier et comptable et encadrer quatre agents en veillant à développer au sein de l'équipe les compétences exigées par les évolutions réglementaires et technologiques,
- Piloter l'ensemble du processus budgétaire de l'élaboration à l'exécution et au contrôle en apportant aux services du SMDO appui et conseils,
- Assurer la production des documents budgétaires et des rapports financiers soumis au comité syndical et veiller à leur conformité,
- Développer les analyses financières et budgétaires appropriées au contexte et aux enjeux du Syndicat pour éclairer, ajuster la stratégie financière et anticiper l'évolution des ressources du SMDO,
- Contribuer activement au développement des compétences budgétaires et comptables au sein des services,
- Analyser les compte-rendu financiers du délégataire de service public exploitant le CVE, en lien avec un bureau d'études,
- Consulter les organismes bancaires pour les emprunts et lignes de trésorerie,
- Coordonner les relations avec les services du comptable public dans un esprit de partenariat,
- Veiller à l'uniformisation et l'amélioration des procédures et pratiques du service,
- Assurer une veille réglementaire

Il est demandé aux membres du Bureau de se prononcer pour la création d'un Poste de Directeur des Finances supplémentaire à compter du 1^{er} septembre 2025 :

Emploi : Permanent

Temps de travail : temps complet, 1607 heures

Catégories d'emploi : A

Filière : Administrative

Cadres d'emploi : Attachés territoriaux

Grades : Attaché territorial à Attaché principal

Envoyé en préfecture le 28/04/2025

Reçu en préfecture le 28/04/2025

Publié le

ID : 060-200067619-20250424-BUR_24AVR25_7-DE



Le Bureau,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport présenté en séance de Bureau,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser la création d'un Poste de Directeur des Finances supplémentaire à compter du 1^{er} septembre 2025 :

Emploi : Permanent

Temps de travail : temps complet, 1607 heures

Catégories d'emploi : A

Filière : Administrative

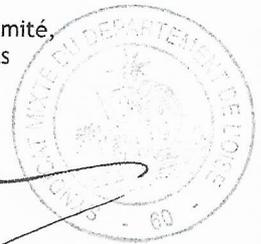
Cadres d'emploi : Attachés territoriaux

Grades : Attaché territorial à Attaché principal

Article 2 : le poste actuellement occupé par Mme DUVAL sera supprimé au moment de son départ à la retraite en avril 2026.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des actes relatifs à cette affaire.

ADOpte PAR LE BUREAU à l'unanimité,
Et, ont les Membres présents
Signé après lecture
Pour Copie Conforme,
Le Président,
Philippe MARINI



Envoyé en préfecture le 28/04/2025

Reçu en préfecture le 28/04/2025

Publié le



ID : 060-200067619-20250424-BUR_24AVR25_7-DE

DEPOSE

Objet : [Faint text, likely the title of the document]

[Faint text, likely the beginning of the document's body]

[Faint text, likely the middle of the document's body]

[Faint text, likely the end of the document's body]

[Faint text, likely a signature or footer area]



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

Séance du 24 AVRIL 2025



REVALORISATION DU TRAITEMENT DES VACATAIRES



L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE 24 AVRIL, A 19 H 00, S'EST REUNI EN SALLE DE REUNION AU SIEGE DU SMDO A LACROIX-SAINT-OUEN, SOUS LA PRESIDENCE DE JEAN-CLAUDE VILLEMMAIN, 1^{ER} VICE-PRESIDENT, LE BUREAU SYNDICAL FORME PAR L'ENSEMBLE DES VICE-PRESIDENTS DU COMITE SYNDICAL ET MEMBRES DU BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU DEPARTEMENT DE L'OISE POUR LE TRANSPORT ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES.

Etaient présents : Mesdames LEJEUNE - MERCIER - NEAU - ROSE-MASSEIN -
Messieurs CROISILLE - DUDA - GAGE -- LEFEVRE -- MAHET - MELIQUE - MINE - PUPIN -
SUPERBI - VILLEMMAIN - WAWRIN -

Etaient absents ou excusés :
Madame DAUCHELLE - FRANÇOIS -
Messieurs DE BEULE - DESHAYES - DUMORTIER - GERNEZ - HAUDRECHY- HELLAL -
KELLNER - MARINI - MATURA - MOKHTARI - PERRIN -

Membres absents sans voix délibérative : Mme VALENTE-LE-HIR et M. OUIZILLE

- o o o -

N° d'ordre : BUR-24AVRIL25 - 8
Date de convocation : 18.03.2025
Nombre de membres en exercice : 28
NOMBRE DE VOTANTS : 15

REVALORISATION DU TRAITEMENT DES VACATAIRES

Le SMDO a recours à des personnels vacataires pour accomplir un besoin précis, ponctuel et limité à l'exécution d'actes déterminés et par conséquent rémunérés à la tâche.

Le SMDO a recours à ces personnels essentiellement pour l'animation de stands dédiés à la promotion et la sensibilisation au tri des déchets lors de divers manifestations organisées par les collectivités adhérentes.

Fixée par une délibération de juillet 2014 à 12€ bruts de l'heure, la rémunération du vacataire n'a pas été revalorisée alors que sur la période le SMIC a connu une progression de 25% passant de 9.53€ à 11,88€ bruts de l'heure.

Afin de permettre d'attirer et motiver de nouveau les profils vacataires, il est proposé d'appliquer la même augmentation que le SMIC aux vacations de la façon suivante :

Profil du vacataire	Règle appliquée à la rémunération	Tarif Horaire
Vacataires animation		
18 ans et plus		15 €
De 17 ans à 18 ans	Abattement pour un mineur de moins 18 ans 90% du salaire	13,5 €
De 16 à 17 ans	Abattement pour un mineur de moins de 17 ans d'un mineur de 80 % du salaire	12 €
Vacataires administratifs ou techniques		
Animateur- Encadrant		20€
Missions administratives		25€
Ingénieur		30€
Vacataire expert dans son domaine de compétences		
Personnel administratif ou technique de niveau supérieur		De 30€ à 45€

Le recours à des personnels ponctuels, administratifs ou techniques, était également prévu par la délibération à hauteur de 20€ de l'heure.

Il est demandé aux membres du Bureau de bien vouloir valider les augmentations proposées pour la rémunération des vacataires et d'autoriser le Président à signer les actes afférents.

Le Bureau,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport présenté en séance de Bureau,
Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 28/04/2025

Reçu en préfecture le 28/04/2025

Publié le

ID : 060-200067619-20250424-BUR_24AVR25_8-DE



DECIDE

Article 1: de valider les augmentations proposées pour la rémunération des vacataires, comme présentées ci-dessus.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des actes relatifs à cette affaire.

ADOPTÉ PAR LE BUREAU à l'unanimité,
Et, ont les Membres présents
Signé après lecture
Pour Copie Conforme,
Le Président,
Philippe MARINI



Philippe Marini

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Philippe Marini', written over a horizontal line. A long, thin diagonal line extends from the end of the signature downwards and to the right.

Envoyé en préfecture le 28/04/2025

Reçu en préfecture le 28/04/2025

Publié le

ID : 060-200067619-20250424-BUR_24AVR25_8-DE



DECIDE

Le préfet de la région de Bourgogne, préfet des services, a délibéré en conseil de préfecture, le 24 avril 2025, sur la proposition de l'association de parents d'élèves de l'école élémentaire de...

Article 1er - L'association de parents d'élèves de l'école élémentaire de... est autorisée à percevoir des cotisations de 10 euros par an par enfant inscrit à l'école.

Article 2 - La présente délibération est applicable à compter du 1er mai 2025.
Article 3 - La présente délibération est publiée sur le site internet de la préfecture de Bourgogne.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

Séance du 24 AVRIL 2025



AVENANT 2 AU MARCHÉ DE CONCEPTION ET RÉALISATION D'UN PARCOURS DE VISITE POUR LE CENTRE DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DU SMDO



L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE 24 AVRIL, A 19 H 00, S'EST REUNI EN SALLE DE RÉUNION AU SIÈGE DU SMDO A LACROIX-SAINT-OUEN, SOUS LA PRÉSIDENTIE DE JEAN-CLAUDE VILLEMAIN, 1^{ER} VICE-PRESIDENT, LE BUREAU SYNDICAL FORMÉ PAR L'ENSEMBLE DES VICE-PRESIDENTS DU COMITÉ SYNDICAL ET MEMBRES DU BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU DÉPARTEMENT DE L'OISE POUR LE TRANSPORT ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS.

Etaient présents : Mesdames LEJEUNE - MERCIER - NEAU - ROSE-MASSEIN -
Messieurs CROISILLE - DUDA - GAGE -- LEFEVRE - - MAHET - MELIQUE - MINE - PUPIN -
SUPERBI - VILLEMAIN - WAWRIN -

Etaient absents ou excusés :

Madame DAUCHELLE - FRANÇOIS -

Messieurs DE BEULE - DESHAYES - DUMORTIER - GERNEZ - HAUDRECHY- HELLAL -
KELLNER - MARINI - MATURA - MOKHTARI - PERRIN -

Membres absents sans voix délibérative : Mme VALENTE-LE-HIR et M. QUIZILLE

- o o o -

N° d'ordre : BUR-24AVRIL25 - 9

Date de convocation : 18.03.2025

Nombre de membres en exercice : 28

NOMBRE DE VOTANTS : 15

AVENANT 2 AU MARCHÉ DE CONCEPTION ET RÉALISATION D'UN PARCOURS DE VISITE POUR LE CENTRE DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DU SMDO

Par délibération en date du 13 juin 2024, le S.M.D.O. a attribué le marché n° 14.24 pour la réalisation d'un marché de conception et réalisation d'un parcours pédagogique pour le centre de valorisation énergétique du Syndicat Mixte du Département de l'Oise.
Ce marché a été notifié le 27 juin au mandataire STUDIO AD HOC. Les prestations ont débuté le 17 septembre 2024.

Ce marché se décompose en deux phases :

- Phase 1 : Conception scénographique ;
- Phase 2 : Réalisation des travaux ;

Dans le cadre de sa réponse, le groupement s'est engagé sur des délais de réalisation de chacune de ces phases :

- 5 mois pour la phase 1 ;
- 3,5 mois pour la phase 2 ;

Le présent avenant a pour objet de prolonger la durée des travaux sans aucune incidence financière. La phase 2 des travaux devait se terminer le 30 avril 2025. La finalisation des travaux nécessite une prolongation d'un mois et demi, ce qui reporte la fin du projet au 16 juin 2025.

La partie scénographie du parcours est plus complexe que prévue et a demandé des phases d'échanges plus importantes entre le SMDO et le prestataire. Le contenu de la scénographie, les travaux de conception ont nécessité de nombreux échanges avec le STUDIO AD HOC et les équipes.

Il est proposé de décaler la date de fin des travaux au 16 juin 2025 au lieu de la date du 30 avril initialement prévue.

Le Bureau,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport présenté en séance de Bureau,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser la signature d'un avenant 2 au marché de conception et réalisation d'un parcours de visite pour le Centre de Valorisation Énergétique du SMDO, avec le STUDIO AD HOC, afin de prolonger la durée des travaux jusqu'au 16 juin 2025. Cet avenant n'aura aucune incidence financière.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des actes relatifs à cette affaire.

ADOpte PAR LE BUREAU à l'unanimité,
Et, ont les Membres présents
Signé après lecture
Pour Copie Conforme,
Le Président,
Philippe MARINI



Philippe

